

# Rapport financier semestriel **2017**

Rapport de gestion  
Comptes consolidés

## SOMMAIRE



### Rapport de gestion

au 30 juin 2017 p. 3



### États financiers consolidés semestriels

résumés au 30 juin 2017 p. 8



### Rapport des commissaires aux comptes

sur l'information financière  
semestrielle 2017 p. 34



### Attestation de la personne assumant la responsabilité

du rapport financier  
semestriel p. 36

# Rapport de gestion

au 30 juin 2017

Les principales évolutions du premier semestre 2017 p. 4

Les résultats consolidés au 30 juin 2017 p. 5

Le groupe RATP est un acteur majeur du transport public urbain et périurbain en France, et en particulier en Île-de-France. La maison mère, la Régie autonome des transports parisiens (RATP), est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé par la loi du 21 mars 1948, doté d'une personnalité juridique à laquelle la loi confère le statut de personne morale de droit public et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Paris. Son siège social est situé au 54, quai de la Rapée, 75012 Paris. La RATP a notamment pour objet l'exploitation de service public de transport en Île-de-France et a pour mission, fixée par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 (loi ORTF relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires), d'être le gestionnaire d'infrastructure de réseaux affectée au transport public urbain de voyageurs.

## 1. Les principales évolutions du premier semestre 2017

### 1.1 Pour le Transport

#### LA RATP (analyse des comptes sociaux de la RATP)

Le chiffre d'affaires de la RATP est en hausse de +1,3% par rapport à juin 2016. L'indice d'actualisation de la rémunération de la RATP (indice Stif) est fixé à +0,9% (indice prévu pour l'année 2017). L'inflation est de 0,7% à fin juin 2017. L'accroissement de l'offre de service représente +15 millions d'euros.

L'EBE est en baisse de -5 millions d'euros. Après ajustements à fin juin 2016 des éléments fiscaux<sup>(1)</sup> connus à fin 2016, cette variation se serait élevée à +22 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse du trafic payant (+3,2%) et des efforts de productivité.

La capacité d'autofinancement atteint 482 millions d'euros à fin juin 2017, contre 425 millions d'euros à fin juin 2016, soit une hausse de +57 millions d'euros. Après alignement des éléments fiscaux, cette variation se serait élevée à +25 millions d'euros. Elle résulte de la hausse de l'EBE et de la baisse des frais financiers.

Le résultat net atteint 130 millions d'euros à fin juin 2017, contre 113 millions d'euros à fin juin 2016, soit une hausse de +18 millions d'euros. Ajustée des éléments fiscaux, cette variation se serait élevée à +21 millions d'euros.

#### LES AUTRES ÉVOLUTIONS EN FRANCE

Un niveau d'activité en progression par rapport au premier semestre 2016 :

- l'exploitation du réseau Kicéo de transports urbains de l'agglomération de Vannes (Morbihan) depuis le 1<sup>er</sup> janvier ;
- les effets année pleine de l'acquisition du groupe Finand à fin septembre 2016, venant compléter les réseaux du Groupe dans les Hauts-de-France ;
- malgré un contexte de tension sur les finances amenant encore certaines collectivités territoriales à diminuer l'offre de service ;

- pour Ixxi, l'acquisition en juillet 2016 de Navocap, basée près de Toulouse, deuxième fournisseur français spécialisé dans les systèmes d'aide à l'exploitation et d'informations voyageurs, Ixxi a complété son offre de produits et amorcé sa présence sur le marché mexicain en acquérant Setim (au 1<sup>er</sup> janvier 2017), assurant notamment des missions de conseil en solutions ITS (*Intelligent transport systems*) ;
- la RATP accélère encore sa transformation digitale avec la création fin juin d'une filiale RATP Capital Innovation, dédiée aux investissements dans des start-up, et de celles plus particulièrement spécialisées dans les nouveaux services et les nouvelles mobilités.

#### LES AUTRES ÉVOLUTIONS À L'INTERNATIONAL

Une période consacrée au renforcement des positions acquises et marquée par l'évolution des devises :

- aux États-Unis, le contrat pour l'exploitation et la maintenance du réseau de bus de Lake County (État de Floride) pour sept ans ou le contrat de Tyler Transit au Texas pour cinq ans sont attribués à la filiale McDonald Transit Associates ;
- les opérations britanniques sont marquées par un effet de conversion ;
- du point de vue commercial, l'année 2017 est particulièrement dense, notamment au Moyen-Orient (métros de Riyad, métros et tramway de Doha), au Canada (métro et tramway) ou encore le réseau Tramway de Casablanca. Casa Tram est entrée en discussions exclusives en vue de l'attribution du contrat qui renouvelerait l'exploitation de la ligne de tramway pour dix ans et à laquelle s'y ajouteraient les quatre lignes supplémentaires ainsi que deux lignes de bus réservées.

En Italie, le Conseil d'État a rendu une ordonnance à la suite de recours exercés par l'opérateur local sortant et a décidé d'interroger la Cour de justice de l'Union européenne sur des questions préjudicielles afin d'être éclairé sur l'interprétation du règlement n° 1370/2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs. Le processus d'attribution du contrat portant sur l'exploitation des autobus de la région Toscane est suspendu et le calendrier du projet serait ainsi décalé de dix-huit à vingt-quatre mois.

(1) Les éléments fiscaux suivants sont ajustés à fin juin 2016 pour établir une situation selon les conditions connues à fin décembre 2016 liées aux conditions d'entrée de la RATP dans l'IS : l'impôt sur les sociétés est annulé (1 million d'euros, contre -59 millions d'euros), comptabilisation de la taxe sur les salaires (31 millions d'euros) et des amortissements dérogatoires (35 millions d'euros). Par ailleurs, la taxe d'apprentissage (7 millions d'euros, contre 12 millions d'euros) et le CICE (28 millions d'euros, contre 30 millions d'euros) sont ajustés sur la base des montants finaux connus à fin décembre 2016. Le CICE est reclassé en diminution des frais de personnel.

## 1.2 Pour l'Ingénierie

Le groupe Systra affiche sur le premier semestre un niveau d'activité en retrait. Les opérations de croissance externe contribuent néanmoins au relais de croissance.

Des entrées en portefeuille de commandes moins dynamiques sur le semestre, en lien avec l'environnement économique instable, permettent néanmoins d'afficher 934 millions d'euros de perspectives. On note ainsi l'entrée sur le semestre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du TER de Dakar, les études de faisabilité du réseau du métro de Tel Aviv, l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme de modernisation du métro de Bruxelles auprès de la Stib, ou encore un

premier contrat important au Brésil relatif à une mission d'exploitation et de maintenance routière.

La contribution du groupe Systra est déficitaire à mi-année compte tenu des positions de change à date sur les comptes en devises de ses entités hors zone euro.

## 1.3 Pour la Valorisation des espaces

L'activité du pôle est en légère progression à la fin de ce premier semestre, portée par les revenus des filiales télécommunications.

# 2. Les résultats consolidés au 30 juin 2017

Les résultats consolidés sont appréhendés à travers les indicateurs financiers suivants, qui se caractérisent par leur stabilité par rapport au 30 juin 2016 :

- le chiffre d'affaires, en légère hausse de 1,1 % par rapport au 30 juin 2016. La hausse de 1,1 % pour les filiales monte toutefois à 3 % hors effet de conversion ;
- le résultat opérationnel, d'un montant de 243,7 millions d'euros, est en retrait de 3,2 millions d'euros par rapport à juin 2016 ;
- le résultat net part du Groupe, d'un montant de 132 millions d'euros, en hausse de 45,3 millions d'euros par rapport au 30 juin 2016 ; cette évolution est principalement liée aux éléments fiscaux retenus au 30 juin 2016. Une charge d'impôt sur les sociétés avait été estimée (59 millions d'euros) au 30 juin 2016 et ne pouvait anticiper l'effet des précisions apportées par la Direction de la législation fiscale (DLF) sur les modalités d'imposition de la RATP à compter de l'exercice 2016, en particulier sur les modalités d'établissements du bilan fiscal d'ouverture. La charge d'impôt de la RATP est ainsi ramenée à zéro sur la durée du contrat en cours

avec le Stif. La clarification du statut fiscal de la RATP définie sur le second semestre l'a conduite *a contrario* à s'acquitter de la taxe sur les salaires à compter de 2016. En synthèse, le résultat net part du Groupe au 30 juin 2017 constate, pour la RATP, les effets d'une charge d'IS nulle, la mise en place de la taxe sur les salaires et les effets de la fiscalité différée. Au 30 juin 2016, les comptes enregistraient une charge d'IS normative, pas de fiscalité différée et l'absence de taxe sur les salaires ;

- les capitaux propres sont en augmentation de 145,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 ;
- et l'endettement net, en hausse de + 122 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Les investissements bruts (avant subventions) du Groupe s'élèvent à 616 millions d'euros et sont en retrait par rapport à la période précédente. Près de 65 % de l'enveloppe ont été consacrées au programme d'entretien et de modernisation du réseau et des matériels roulants. Le reste de l'enveloppe a été consacré à l'accroissement de la capacité de transport.

## 2.1 Chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	30/06/2016	30/06/2017	Variation	En %
<b>TRANSPORT</b>	<b>2 772,7</b>	<b>2 801,9</b>	<b>29,2</b>	<b>1,1 %</b>
<b>RATP (a)</b>	<b>2 208,1</b>	<b>2 232,1</b>	<b>24,0</b>	<b>1,1</b>
RATP Développement, RATP International et Ixxi	564,5	569,8	5,2	0,9
<b>VALORISATION DES ESPACES</b>	<b>24,0</b>	<b>25,4</b>	<b>1,4</b>	<b>5,7</b>
<b>RATP (a) : mandat de gestion Promo</b>	<b>10,7</b>	<b>11,2</b>	<b>0,5</b>	<b>4,5</b>
Promo Métro	0,0	0,1	0,1	206,3
Télécommunications	12,4	13,1	0,7	5,7
Immobilier	0,9	1,0	0,1	12,8
<b>Groupe RATP (b)</b>	<b>2 796,7</b>	<b>2 827,3</b>	<b>30,6</b>	<b>1,1</b>
<b>Contribution des filiales (b – a)</b>	<b>577,9</b>	<b>584,0</b>	<b>6,1</b>	<b>1,1</b>
<b>Contribution des filiales</b>	<b>20,7 %</b>	<b>20,7 %</b>		

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 30 millions d'euros (soit +1,1%). La hausse d'activité de la maison mère est portée par l'augmentation des recettes directes.

La période est marquée par une évolution globale des devises, défavorable de 11 millions d'euros. Elle masque la croissance réelle des filiales qui représente hors effet de conversion 17 millions d'euros.

La croissance s'appuie tout d'abord sur l'effet année pleine des activités acquises au second semestre 2016, celle du groupe Finand

venant compléter l'offre de transport dans les Hauts-de-France et pour Ixxi, de deux sociétés (Navocap et Setim) complétant ainsi son offre en matière de systèmes d'aide à l'exploitation et de solutions ITS (*Intelligent transport systems*). La croissance s'appuie également sur l'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier du réseau Kicéo de transports urbains de l'agglomération de Vannes (Morbihan).

Les sociétés du pôle Valorisation des espaces enregistrent une légère croissance de leur chiffre d'affaires.

## 2.2 Résultat opérationnel (Ebit)

En millions d'euros	30/06/2016	30/06/2017	Variation
<b>TRANSPORT</b>	<b>243,1</b>	<b>242,4</b>	<b>- 0,7</b>
<b>RATP (a)</b>	<b>232,5</b>	<b>229,4</b>	<b>- 3,1</b>
RATP Développement, RATP International et Ixxi	10,6	13,0	2,4
<b>INGÉNIERIE (GROUPE SYSTRA)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 3,0</b>
<b>VALORISATION DES ESPACES</b>	<b>3,9</b>	<b>4,4</b>	<b>0,5</b>
Promo Métro	0,5	0,6	0,1
Télécommunications	3,3	3,5	0,3
Immobilier	0,1	0,3	0,2
<b>Groupe RATP (b)</b>	<b>246,9</b>	<b>243,7</b>	<b>- 3,2</b>
<b>Contribution des filiales (b - a)</b>	<b>14,3</b>	<b>14,3</b>	<b>- 0,1</b>

Dont le résultat des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel présente une baisse de - 3,2 millions d'euros, décomposée pour - 3,1 millions d'euros sur la RATP et - 0,1 million d'euros sur les filiales. Pour la RATP, la variation enregistre l'augmentation des recettes directes du transport et l'intégration de la taxe sur les salaires. La variation résiduelle sur la RATP est le résultat de l'évolution défavorable des charges calculées (retraitement IFRS des avantages au personnel).

Concernant les filiales Transport, on note l'amélioration de la rentabilité opérationnelle avec des situations contrastées selon les zones

géographiques. On constate ainsi la bonne tenue générale des activités américaines et africaines. La profitabilité des contrats au Royaume-Uni est affectée tant par un retrait d'activités en dehors de Londres que par une augmentation des coûts d'exploitation. Enfin, la rentabilité opérationnelle de l'activité touristique se redresse au Royaume-Uni et à Paris.

Systra ne parvient pas à atteindre l'équilibre au terme du premier semestre en raison principalement des positions de clôture sur ses comptes en devises étrangères.

## 2.3 Résultat net consolidé part du Groupe

En millions d'euros	30/06/2016	30/06/2017	Variation
<b>TRANSPORT</b>	<b>83,8</b>	<b>131,6</b>	<b>47,8</b>
<b>RATP (a)</b>	<b>83,7</b>	<b>128,8</b>	<b>45,1</b>
RATP Développement, RATP International et Ixxi	0,1	2,8	2,6
<b>INGÉNIERIE (GROUPE SYSTRA)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 3,0</b>
<b>VALORISATION DES ESPACES</b>	<b>3,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>
Promo Métro	0,4	0,4	0,0
Télécommunications	2,5	2,9	0,4
Immobilier	0,1	0,2	0,2
<b>Groupe RATP (b)</b>	<b>86,7</b>	<b>132,0</b>	<b>45,3</b>
<b>Contribution des filiales (b - a)</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>0,2</b>

Le résultat consolidé part du Groupe s'établit à 132 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 86,7 millions d'euros au 30 juin 2016, soit une hausse de 45,3 millions d'euros.

La contribution de la RATP est en hausse entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016, en lien avec les effets de fiscalité précédemment évoqués. La RATP enregistre en outre une baisse des charges financières.

La contribution des filiales est de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2017, en légère augmentation par rapport à 2016. Cette évolution est portée pour +2,6 millions d'euros sur le pôle Transport, +0,5 million d'euros sur la Valorisation des espaces et – 3 millions d'euros sur l'Ingénierie.

## 2.4 Capitaux propres consolidés

L'évolution des capitaux propres consolidés part du Groupe entre le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2016 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31/12/2016	30/06/2017	Variation
<b>TRANSPORT</b>	<b>4 233,0</b>	<b>4 388,4</b>	<b>155,4</b>
<b>RATP (a)</b>	<b>4 184,2</b>	<b>4 339,6</b>	<b>155,3</b>
RATP Développement, RATP International et Ixii	48,7	48,8	0,0
<b>INGÉNIERIE (GROUPE SYSTRA)</b>	<b>44,1</b>	<b>37,6</b>	<b>- 6,5</b>
<b>VALORISATION DES ESPACES</b>	<b>27,9</b>	<b>24,9</b>	<b>- 3,0</b>
Promo Métro	0,9	0,3	- 0,6
Télécommunications	24,5	22,3	- 2,3
Immobilier	2,4	2,3	- 0,1
<b>Groupe RATP (b)</b>	<b>4 305,0</b>	<b>4 450,8</b>	<b>145,9</b>
<b>Contribution des filiales (b – a)</b>	<b>120,7</b>	<b>111,2</b>	<b>- 9,5</b>

Le montant total des capitaux propres consolidés passe de 4 305 millions d'euros à 4 450,8 millions d'euros, soit une hausse de 145,9 millions d'euros, qui recouvre une augmentation de +155,3 millions d'euros pour la RATP, et une baisse de – 9,5 millions d'euros pour les filiales.

Les capitaux propres de la RATP enregistrent principalement :

- le résultat semestriel;
- l'augmentation du taux d'actualisation sur les avantages au personnel.

En ce qui concerne les filiales, on relève principalement la diminution sur les filiales de Valorisation des espaces, compte tenu des dividendes versés.

## 2.5 L'endettement net consolidé

L'évolution de l'endettement net consolidé entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 se présente comme suit :

En millions d'euros	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017	Variation 06/2017 – 06/2016
Endettement net social	5 312,5	5 383,0	5 400,3	87,8
Crédit-bail RATP et divers	- 10,1	- 17,4	26,6	36,7
Impact IAS 39	- 63,2	- 59,8	- 46,5	16,7
<b>Endettement net Epic RATP (y compris crédit-bail)</b>	<b>5 239,2</b>	<b>5 305,8</b>	<b>5 380,4</b>	<b>141,2</b>
Endettement net des filiales du Transport	200,5	164,6	203,9	3,4
Endettement net Transport	5 433,7	5 470,4	5 585,6	151,9
Endettement net Valorisation des espaces	- 30,5	- 31,3	- 24,5	6,0
<b>ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ GROUPE RATP</b>	<b>5 403,2</b>	<b>5 439,1</b>	<b>5 561,2</b>	<b>157,9</b>
<b>Endettement net des filiales</b>	<b>164,0</b>	<b>133,3</b>	<b>180,8</b>	<b>16,7</b>

L'endettement net consolidé augmente de 122,1 millions d'euros entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017. Cette augmentation provient essentiellement de la RATP.

# États financiers consolidés semestriels

résumés au 30 juin 2017

État du résultat global p. 9

Bilan consolidé p. 10

Tableau des flux de trésorerie consolidés p. 11

Tableau de variation des capitaux propres p. 12

Notes annexes p. 13

# État du résultat global

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

## 1 Compte de résultat

	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires (dont revenus des actifs financiers en concession) 58 millions d'euros en 2017 et 60 millions d'euros en 2016)	3.1	2 827 290	2 796 719
Autres produits des activités ordinaires	3.1	147 186	117 598
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>3.1</b>	<b>2 974 476</b>	<b>2 914 317</b>
Achats consommés		- 300 039	- 270 247
Autres achats et charges externes		- 407 550	- 415 137
Impôts, taxes et versements assimilés		- 169 471	- 138 599
Charges de personnel	3.2	- 1 641 635	- 1 641 087
Autres charges d'exploitation	3.3	- 21 411	- 23 974
<b>EBITDA (excédent brut d'exploitation)</b>		<b>434 370</b>	<b>425 273</b>
Dotations aux amortissements		- 188 560	- 170 342
Dotations et reprises aux provisions		- 3 757	- 9 759
Résultat de cessions d'actifs	3.4	2 644	290
Effets des opérations sur le périmètre	3.4	- 88	- 62
Autres produits et charges opérationnels	3.4	- 62	3
Quote-part dans le résultat net des entités mises en équivalence	3.12	- 857	1 449
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence</b>		<b>243 690</b>	<b>246 851</b>
Produits financiers	3.5	60 111	34 191
Charges financières	3.5	- 148 993	- 128 850
<b>Résultat financier</b>		<b>- 88 882</b>	<b>- 94 658</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>154 808</b>	<b>152 192</b>
Impôts sur le résultat	3.6	- 19 476	- 62 611
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>135 332</b>	<b>89 581</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>132 018</b>	<b>86 670</b>
Intérêts minoritaires		3 314	2 911

## 2 Autres éléments du résultat global

	30/06/2017	30/06/2016
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>135 332</b>	<b>89 581</b>
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 7 069	2 151
Impôts différés sur la variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 42	0
Écarts de conversion	- 2 887	- 9 672
Quote-part des entités mises en équivalence sur éléments recyclables en résultat	- 3 419	- 1 367
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>- 13 417</b>	<b>- 8 888</b>
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	23 216	- 80 384
Impôts différés sur les réévaluations au titre des régimes à prestations définies	0	194
Quote-part des entités mises en équivalence sur éléments non recyclables en résultat	0	0
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>23 216</b>	<b>- 80 190</b>
<b>Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global</b>	<b>9 799</b>	<b>- 89 078</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>145 132</b>	<b>503</b>
Part du Groupe	143 694	- 1 475
Intérêts minoritaires	1 437	1 978

# Bilan consolidé

Actif				Passif			
	Notes	30/06/2017	31/12/2016		Notes	30/06/2017	31/12/2016
				Dotation en capital		433 367	433 367
<i>Goodwill net</i>	3.7	350 893	354 631	Contre-valeur des immobilisations mises à disposition		250 700	250 700
Immobilisations incorporelles	3.8	705 173	716 044	Réserves		3 634 734	3 449 877
Immobilisations corporelles	3.9	5 774 137	5 758 891	Résultat de la période		132 018	171 019
				<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>4 450 819</b>	<b>4 304 963</b>
Titres mis en équivalence	3.12	137 615	139 526	Intérêts minoritaires		28 532	33 039
Actifs financiers disponibles à la vente		37 665	35 399	<b>Capitaux propres</b>		<b>4 479 352</b>	<b>4 338 002</b>
Instruments financiers dérivés – non courants	3.17	145 598	144 107				
Actifs financiers en concession – non courants	3.10	3 856 112	3 899 597	Provisions pour avantages au personnel	3.15	738 524	762 098
Autres actifs financiers – non courants	3.12	338 791	463 154	Autres provisions – non courantes	3.16	142 276	160 424
Impôts différés actifs	7	687 863	688 511	Dettes financières – non courantes	3.18	5 145 490	5 402 326
<b>Actifs non courants</b>		<b>12 033 848</b>	<b>12 199 859</b>	Instruments financiers dérivés – non courants	3.17	50 689	52 239
Stocks et en-cours		214 892	208 712	Impôts différés passifs		190 937	179 124
Créances d'exploitation	3.13	1 293 995	1 112 351	Autres créditeurs		10 733	10 447
Instruments financiers dérivés – courants	3.17	155 564	173 740	<b>Passifs non courants</b>		<b>6 278 648</b>	<b>6 566 659</b>
Actifs financiers en concession – courants	3.10	288 381	277 861				
Autres actifs financiers – courants	3.12	516 370	439 965	Autres provisions – courantes	3.16	95 995	74 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.14	1 437 927	1 020 413	Dettes financières – courantes	3.18	2 978 510	2 279 064
<b>Actifs courants</b>		<b>3 907 129</b>	<b>3 233 042</b>	Instruments financiers dérivés – courants	3.17	39 883	6 718
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 940 976</b>	<b>15 432 901</b>	Dettes d'exploitation	3.19	2 068 588	2 168 024
				<b>Passifs courants</b>		<b>5 182 976</b>	<b>4 528 240</b>
				<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 940 976</b>	<b>15 432 901</b>

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	30/06/2017	30/06/2016
<b>Résultat net total consolidé</b>		<b>135 327</b>	<b>89 581</b>
Élimination du résultat des entités mises en équivalence		857	- 1 449
Élimination des amortissements et provisions		195 860	191 984
Dotations aux amortissements des biens mis en concession		153 400	147 181
Élimination des résultats de cession		- 2 810	- 227
Élimination des autres éléments non monétaires		4 968	3 631
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>487 601</b>	<b>430 701</b>
Élimination de la charge (produit) d'impôt		19 476	32 832
Incidence de la variation du BFR (besoin en fonds de roulement) hors investissements et subventions		- 158 044	- 26 630
Impôts payés		8 458	- 3 964
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>357 491</b>	<b>432 939</b>
Incidence des variations de périmètre		- 661	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 506 802	- 520 198
Acquisition de biens mis en concession		- 109 038	- 312 166
Acquisition d'actifs financiers		- 778	201
Variation des prêts et avances consentis		408	3 132
Variation du BFR sur investissements et biens mis en concession		- 177 839	- 126 177
Subventions d'investissement reçues hors biens mis en concession		196 223	128 541
Subventions d'investissement reçues sur des biens mis en concession		112 054	149 708
Variation des subventions d'investissement à recevoir		8 258	92 090
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 939	6 533
Cession d'actifs financiers		197	151
Dividendes reçus des entités mises en équivalence		- 989	994
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>- 475 028</b>	<b>- 577 191</b>
Part des minoritaires sur mouvements de capital		- 500	- 485
Émission d'emprunts		514 264	518 558
Remboursement d'emprunts		- 34 106	- 133 115
Variation des billets de trésorerie		170 884	77 313
Variation du cash collatéral		- 34 428	- 2 500
Variation des intérêts courus non échus		11 611	11 133
Dividendes payés aux minoritaires		- 577	- 684
Autres flux liés aux opérations de financement		23	- 40
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>627 172</b>	<b>470 180</b>
Incidence de la variation des taux de change		- 2 057	- 1 026
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>507 578</b>	<b>324 902</b>
Trésorerie d'ouverture		861 817	1 001 667
Trésorerie de clôture	3.14	1 369 395	1 326 569
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>507 578</b>	<b>324 902</b>



# Notes annexes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf exception mentionnée dans les notes.

Le groupe RATP est un acteur majeur du transport public urbain et périurbain en France, et en particulier en Île-de-France.

La société mère, la Régie autonome des transports parisiens (RATP), est un Epic créé par la loi du 21 mars 1948, doté d'une personnalité juridique à laquelle la loi confère le statut de personne morale de droit public et est immatriculée au RCS de Paris. Son siège social est situé au 54, quai de la Rapée, 75012 Paris.

La RATP a notamment pour objet l'exploitation de service public de transport en Île-de-France et a pour mission, fixée par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009, d'être le gestionnaire d'infrastructure de réseaux de transport public urbain de voyageurs.

L'offre de transport en Île-de-France est définie par le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif). L'activité de la RATP en tant qu'exploitant est régie par des contrats pluriannuels conclus avec le Stif. Dans le cadre de ces contrats, la RATP s'engage sur la production d'un service de référence transport défini en quantité et en qualité et reçoit en contrepartie une rémunération fondée sur les recettes directes et des contributions forfaitaires versées par le Stif.

Depuis la loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la RATP est autorisée à intervenir, par le biais de filiales, dans la conception et l'exploitation de réseaux de transports publics sur tout le territoire national et à l'étranger.

La RATP est détenue par l'État, et les comptes consolidés du Groupe sont intégrés dans les comptes combinés de ce dernier.

Les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2017 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 août 2017.

## 1 Principales règles et méthodes comptables du Groupe

### LA SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ

L'activité de la RATP est sujette à une forte saisonnalité. En effet, les recettes des mois de juillet et août sont significativement plus faibles que la moyenne constatée sur les autres mois. Compte tenu de la nécessité de maintenir une offre de service satisfaisante, conformément aux décisions du Stif, cette diminution des recettes n'est pas compensée par une diminution corrélée des charges, notamment les charges de personnel. Ainsi, structurellement, le résultat du premier semestre est généralement supérieur au résultat du second semestre.

### 1.1 PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe RATP sont établis au 30 juin 2017 conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : [ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

Les comptes consolidés au 30 juin 2017 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés au 30 juin, ils ne comportent pas l'intégralité des informations à fournir pour l'établissement de comptes consolidés IFRS complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis selon les normes IFRS.

## 1.2 LES PRINCIPES COMPTABLES ET RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉS

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2017 sont identiques à ceux décrits dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

### 1.2.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS, AMENDEMENTS DONT L'APPLICATION EST OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Il n'y a pas de nouveaux textes IFRS dont l'application est obligatoire dans l'Union européenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 1.2.2 NORMES, AMENDEMENTS, ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 30 JUIN 2017

Les normes publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne sont les suivantes :

- la norme IFRS 9 « Instruments financiers » entrera en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme introduit notamment des modifications concernant le classement et l'évaluation des instruments financiers, ainsi que sur le traitement comptable des opérations de couverture. L'analyse des incidences de cette norme est en cours. À ce stade, le Groupe n'en attend pas d'impact significatif;
- la nouvelle norme IFRS 15 est d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2017, un groupe de travail constitué de transporteurs a été organisé au sein de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP). Ce groupe a défini une position commune aux entreprises du secteur d'activité des transports sur les principales modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires selon la norme IFRS 15 dans le but de l'appliquer de façon homogène chez les différents acteurs du secteur. Seule l'activité de transport public de voyageurs est abordée dans cette note. La direction financière de la RATP a été associée à ces réflexions. L'analyse des incidences de cette nouvelle norme sur les comptes du Groupe est en cours;

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacera la norme IAS 17. Cette norme conduira à comptabiliser à l'actif et au passif les droits et obligations résultant des contrats de location, sans distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement. L'analyse des incidences de cette norme est en cours.

Le Groupe est en train de réfléchir aux impacts de ces normes et n'envisage pas d'appliquer ces nouvelles normes par anticipation.

## 1.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir les états financiers semestriels du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où certains éléments inclus dans ces états financiers ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les réalisations pourraient s'écarter sensiblement des estimations retenues au 30 juin 2017.

À l'exception des méthodes d'évaluation spécifiques utilisées pour cet arrêté intermédiaire et décrites au paragraphe 1.4, les estimations et jugements portent sur les mêmes postes que lors de la clôture au 31 décembre 2016.

### 1.3.1 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est classée en fonction des données d'entrées utilisées pour les évaluations selon les niveaux hiérarchiques suivants :

- **niveau 1** : juste valeur obtenue à partir des prix cotés sur un marché actif;
- **niveau 2** : juste valeur obtenue à partir d'un modèle de valorisation comportant des données de marché observables (principalement cotations de taux, cours de change et volatilité de taux);
- **niveau 3** : juste valeur évaluée à partir d'un modèle de valorisation comportant des données non observables.

#### Prix cotés sur un marché actif (niveau 1)

La détermination de la juste valeur à partir de données de marché est retenue prioritairement. Des valeurs mobilières de placement telles que certains OPCVM sont classées dans cette catégorie.

La juste valeur des emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti est donnée à titre d'information dans l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base du prix de cotation à la clôture.

### Modèles de valorisation comportant des données de marché observables (niveau 2)

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur et relevant du niveau 2 sont essentiellement les instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments dérivés est déterminée par des contreparties externes (banques) sur la base des modèles suivants :

- la juste valeur des *swaps* de taux est déterminée sur la base d'une actualisation des flux futurs estimés;
- la juste valeur des *cross currency swaps* est déterminée sur la base d'une actualisation des flux estimés par les banques à la date de clôture;
- la juste valeur des options de taux (*swaptions, caps, floors*) est déterminée sur la base de la méthode Black & Scholes.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non cotés et évalués au coût amorti est fournie à titre d'information dans l'annexe. Elle est déterminée sur la base d'une actualisation des flux contractuels aux taux de marché avec prise en compte du risque de crédit de l'émetteur. Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les flux sont déterminés en fonction de la courbe des taux de *swaps* Euribor.

### Modèles de valorisation comportant des données non observables (niveau 3)

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur et relevant du niveau 3 sont essentiellement les actifs financiers disponibles à la vente.

### 1.3.2 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat comprennent la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou produit d'impôt différé.

La RATP a été avisée par un courrier du ministre des Finances et des Comptes publics en date du 3 mars 2016 qu'en tant qu'établissement public se livrant à des activités lucratives elle doit s'acquitter dans les conditions de droit commun des impôts et taxes de toute nature auxquels seraient assujetties des entreprises privées effectuant les mêmes opérations. Ce courrier a pour conséquence de soumettre la RATP à l'impôt sur les sociétés, ainsi qu'aux taxes assimilées (taxe d'apprentissage et taxe sur les véhicules de sociétés). La RATP considère également que cette échéance l'a conduite à s'acquitter de la taxe sur les salaires à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Intégration fiscale

En 2016, la RATP a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223-A du Code général des impôts.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend la plupart des filiales françaises. Aux termes des conventions d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le produit d'intégration fiscale est acquis à l'Epic RATP.

### Imposition différée

L'entrée en fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a nécessité une réévaluation fiscale du bilan d'ouverture, ayant pour conséquence la prise en compte sur le plan fiscal de dotations aux amortissements complémentaires. Par ailleurs, les reprises de subvention se rapportant à des subventions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne sont pas assujetties à l'impôt. Cette situation génère un déficit fiscal. À fin décembre 2016, un actif d'impôts différés a été comptabilisé au bilan en fonction des perspectives de rentabilité sur les dix prochaines années pour un montant de 537 millions d'euros. Cet actif est actualisé à chaque clôture.

### Avenant en cours de finalisation

L'avenant au contrat Stif 2016-2020 prévoyant d'allouer entre les deux unités génératrices de trésorerie les écarts liés au passage à l'impôt sur les sociétés, entre les hypothèses prises dans la maquette financière du contrat et les modalités d'application préconisées par la Direction générale des finances publiques, est toujours en discussion.

Les comptes de l'Epic RATP du 30 juin 2017 ont été arrêtés, comme pour le 31 décembre 2016, en prenant en compte les arguments développés par la RATP et validés par son conseil d'administration.

## 1.4 LES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX ARRÊTÉS INTERMÉDIAIRES

### LES CONTRIBUTIONS DU STIF

Le mécanisme de rémunération pour la période 2016-2020 intègre :

- une contribution d'exploitation « C1 » relative aux charges d'exploitation destinée à couvrir les obligations de service public. Cette contribution se décompose en trois éléments :
  - une contribution forfaitaire « C11 » couvrant les charges d'exploitation de l'opérateur de transport et du gestionnaire d'infrastructure non couvertes par les recettes « voyageurs »,
  - une contribution « C12 » couvrant à l'euro/l'euro les impôts et taxes,
  - et une contribution « C13 » couvrant l'écart entre les recettes directes prévisionnelles indexées selon les modalités prévues pour la contribution forfaitaire « C11 » et le montant des recettes directes prévisionnelles actualisées des décisions tarifaires du Stif;
- une contribution « C2 » liée au financement des investissements. Dans le cadre de l'application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, cette contribution « C2 » relative aux biens de retour et aux biens de reprise est analysée comme l'amortissement et la rémunération des actifs financiers constatés au titre de ces biens (voir note 3.10);
- un bonus ou malus relatif aux indicateurs de qualité du service;
- un mécanisme d'intéressement avec partage des risques et des gains entre la RATP et le Stif fondé sur les recettes directes réalisées par comparaison avec l'objectif prévu au contrat;
- et une contribution « C4 » spécifique au financement de l'acquisition du matériel roulant des tramways T3, T5, T6, T7 et T8 (remboursement à l'euro/l'euro des redevances de crédit-bail). Dans le cadre de l'application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, cette contribution « C4 » est analysée comme l'amortissement et la rémunération des actifs financiers constatés au titre de ces biens (voir note 3.10).

Ces produits du transport sont prévus par la convention pluriannuelle 2016-2020 conclue entre le Stif et la RATP. Les contributions « C11 » et « C2 » sont revalorisées chaque année par l'application d'une formule d'indexation assise sur des indices tel que prévu au contrat Stif.

Ces contributions sont mensualisées de la façon suivante :

- « C11 » et « C13 » sont mensualisées de sorte que le montant global de ces contributions et des recettes directes voyageurs suive la saisonnalité de l'objectif de recettes directes voyageurs en volume;
- « C12 » est mensualisée au même rythme que les charges d'impôts et taxes comptabilisées;
- « C2 » est mensualisée linéairement par douzième à l'exception de la part de contribution « C2 » relative aux biens de retour et aux biens de reprise dont le traitement appliqué est décrit dans la note 3.10.

### BONUS/MALUS QUALITÉ DE SERVICE DU STIF

Les bonifications et pénalités financières résultent de mécanismes d'incitation contractuels associés aux engagements de la RATP sur la réalisation d'objectifs annuels de qualité de service et d'offre de référence.

Cet élément faisant référence à des objectifs annuels, son estimation définitive ne peut intervenir que pour un exercice complet. Par conséquent, dans les comptes semestriels, le Groupe retient 50% de l'estimation annuelle.

### INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le montant figurant dans les comptes semestriels correspond à 50% de l'intéressement annuel calculé à partir de l'estimation annuelle.

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages au personnel au 30 juin 2017 sont évalués sur la base d'une projection établie à partir des hypothèses actuarielles retenues lors de la clôture du 31 décembre 2016, à l'exception du taux d'actualisation qui est de 1,75% au 30 juin 2017, contre 1,5% au 31 décembre 2016.

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La RATP est assujettie à l'impôt sur les sociétés depuis l'exercice 2016 (cf. note 1.3.2).

Conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt en période intermédiaire est calculée en appliquant un taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels.

La charge d'impôt (courant) du semestre est principalement constituée d'impôt différé. Cette charge d'impôt différé est basée sur un taux effectif d'impôt estimé au 31 décembre 2017 de 35,68% appliqué au résultat de la période.

## 2 Opérations sur le périmètre

Il n'y a pas eu d'opérations ayant une incidence significative sur le périmètre au cours du semestre.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation figure à la note 3.25 de la présente annexe.

### 3 Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

#### 3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	30/06/2017	30/06/2016
Produits du transport	2 346 429	2 325 512
Produits des activités annexes	73 939	74 831
Recettes hors transport	349 385	337 398
Revenus des actifs financiers en concession	57 537	58 979
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 827 290</b>	<b>2 796 719</b>
Opérations de ventes de biens mis en concession	101 129	79 953
Autres	46 057	37 645
<b>Autres produits des activités ordinaires</b>	<b>147 186</b>	<b>117 598</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>2 974 476</b>	<b>2 914 317</b>

#### 3.2 CHARGES DE PERSONNEL

	30/06/2017	30/06/2016
Rémunérations	- 1 141 634	- 1 133 124
Charges sociales	- 488 148	- 473 312
Autres avantages à long terme	- 678	- 13 580
Avantages postérieurs à l'emploi	- 23 988	- 28 092
Participations des salariés	- 26 069	- 25 355
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	38 883	32 376
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- 1 641 634</b>	<b>- 1 641 087</b>

#### 3.3 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	30/06/2017	30/06/2016
Pertes sur créances clients	- 1 001	- 1 978
Résultat des régimes spéciaux	3 409	4 200
Charges diverses de gestion courante	- 23 819	- 26 196
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 21 411</b>	<b>- 23 974</b>

#### 3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	30/06/2017	30/06/2016
Résultat de cessions d'actifs	2 644	290
Effets des opérations sur le périmètre	- 88	- 62
Autres produits et charges opérationnels	- 62	10

### 3.5 RÉSULTAT FINANCIER

	30/06/2017	30/06/2016
<b>Coût de l'endettement</b>		
Charges d'intérêts des opérations de financement	- 89 648	- 91 640
Variation de coût amorti	- 2 227	119
Résultat de change sur emprunts	- 14 889	- 62 502
Résultat des opérations à la juste valeur sur option	- 1 547	- 3 614
Reprise en résultat des opérations de couverture de flux de trésorerie	- 1 697	- 1 623
Intérêts des dérivés de couverture et de <i>trading</i>	1 227	- 1 030
Résultat des opérations non qualifiées de couverture	16	- 2 435
Résultat net de change sur dérivés	14 889	62 502
<b>TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>- 93 876</b>	<b>- 100 223</b>

	30/06/2017	30/06/2016
<b>Autres charges et produits financiers</b>		
Revenus des participations	554	418
Produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1 019	1 497
Résultat du <i>leasehold</i>	714	29
Résultat net de change lié aux éléments opérationnels	4 049	2 304
Autres charges et produits financiers	- 1 342	1 317
<b>Total produits financiers</b>	<b>60 111</b>	<b>34 191</b>
<b>Total charges financières</b>	<b>- 148 993</b>	<b>- 128 850</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 88 882</b>	<b>- 94 658</b>

### 3.6 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	30/06/2017	30/06/2016
Impôt différé	- 12 638	2 925
Impôt exigible	- 8 043	- 65 536
Produits ou charges d'impôt lié à l'intégration fiscale	1 205	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 19 476</b>	<b>- 62 611</b>

Le taux effectif d'impôt est déterminé de la manière suivante :

	30/06/2017	30/06/2016
Résultat net (a)	135 332	89 581
Impôts sur le résultat (b)	- 19 476	- 62 611
Quote-part dans le résultat net des entités mises en équivalence (c)	- 857	1 449
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (A) – (B) – (C) = (D)</b>	<b>155 665</b>	<b>150 744</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (B)/(D)</b>	<b>12,51 %</b>	<b>41,53 %</b>

Comme indiqué dans la note 1.3.2, la charge d'impôt de l'Epic RATP sur les résultats est basée sur un taux d'impôt normatif de 35,68 % appliqué au résultat de la période. L'impôt différé constaté pour l'Epic RATP est de 14,7 millions d'euros.

Dans l'attente de précisions de la Direction de la législation fiscale sur les modalités d'imposition, et notamment les conditions de l'établissement du bilan fiscal d'ouverture, les comptes de l'Epic RATP du 30 juin 2016 intégraient une charge d'impôt sur les sociétés théorique de 59 millions d'euros, basé sur 34,43 % du résultat comptable.

### 3.7 GOODWILL

	30/06/2017	30/06/2016
<b>À l'ouverture de la période</b>	<b>354 631</b>	<b>370 226</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	674	10 525
Ajustement de <i>goodwill</i> effectué dans le délai d'affectation	349	- 2 487
Différences de change	- 4 761	- 23 633
<b>À la clôture de la période</b>	<b>350 893</b>	<b>354 631</b>

### 3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2016	Acquisitions	Mises au rebut, cessions	Reclassements	Écarts de conversion	Impact actif mis en concession	30/06/2017
<b>Valeurs brutes</b>							
Droit au bail	5 691	0	0	- 40	- 79	0	5 572
Frais de recherche et développement	466	0	0	61	51	0	578
Concessions, brevets et droits similaires	530 635	187	- 1 385	39 382	- 88	0	568 731
Fonds commercial	2 474	0	0	- 2	- 20	0	2 452
Autres immobilisations incorporelles	53 367	141	0	108	- 1 342	0	52 274
Immobilisations incorporelles en concession	431 711	0	0	0	0	- 11 027	420 684
Immobilisations incorporelles en cours	141 246	31 157	0	- 39 906	- 3	0	132 494
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 165 590</b>	<b>31 485</b>	<b>- 1 385</b>	<b>- 397</b>	<b>- 1 481</b>	<b>- 11 027</b>	<b>1 182 784</b>

	31/12/2016	Dotations aux amortissements	Mises au rebut, cessions, reprise	Reclassements	Écarts de conversion	Impact actif mis en concession	30/06/2017
<b>Amortissements et dépréciations</b>							
Droit au bail	- 1 894	- 48	0	0	11	0	- 1 931
Frais de recherche et développement	- 379	- 3 608	0	0	- 19	3 554	- 452
Concessions, brevets et droits similaires	- 399 770	- 24 324	1 373	2	24	145	- 422 551
Fonds commercial	- 898	- 12	1	0	15	0	- 894
Autres immobilisations incorporelles	- 30 434	- 4 128	0	- 103	736	0	- 33 929
Immobilisations incorporelles en concession	- 16 171	0	0	0	0	- 1 683	- 17 854
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>- 449 546</b>	<b>- 32 120</b>	<b>1 374</b>	<b>- 101</b>	<b>767</b>	<b>2 016</b>	<b>- 477 611</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>716 044</b>	<b>- 635</b>	<b>- 12</b>	<b>- 498</b>	<b>- 714</b>	<b>- 9 011</b>	<b>705 173</b>

### 3.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2016	Acquisitions	Mises au rebut, cessions	Reclassements	Variation de périmètre, écarts de conversion	Impact actif mis en concession	30/06/2017
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	562 402	0	- 336	9 747	- 276	- 5	571 532
Immeubles de placement	1 077	0	0	0	0	0	1 077
Constructions	9 045 069	148	- 505	129 642	- 2 967	- 10 671	9 160 715
Installations techniques, matériels, outillage industriel	4 187 223	4 661	- 1 498	78 859	- 1 953	- 13 865	4 253 428
Matériels de transport	2 114 638	15 390	- 60 391	197 993	- 6 527	- 52 656	2 208 448
Autres immobilisations corporelles	217 440	3 010	- 422	4 582	- 2 405	- 56	222 149
Immobilisations corporelles en cours	2 420 641	575 284	- 87	- 420 405	- 118	12 218	2 587 532
Subventions d'investissement	- 8 927 004	- 309 932	4 059	0	36	0	- 9 232 841
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>9 621 486</b>	<b>288 561</b>	<b>- 59 179</b>	<b>418</b>	<b>- 14 209</b>	<b>- 65 035</b>	<b>9 772 041</b>

	31/12/2016	Dotations aux amortissements	Mises au rebut, cessions, reprise	Reclassements	Variation de périmètre	Impact actif mis en concession	30/06/2017
<b>Amortissements et dépréciations</b>							
Terrains	501	- 1 639	1 342	0	0	247	451
Immeubles de placement	- 817	0	0	0	0	0	- 817
Constructions	- 3 421 671	- 125 651	114	44	1 277	14 337	- 3 531 550
Installations techniques, matériels, outillage industriel	- 2 561 957	- 108 705	1 429	1 153	1 469	15 137	- 2 651 474
Matériels de transport	- 565 326	- 184 497	59 419	- 2 335	3 723	77 873	- 611 142
Autres immobilisations corporelles	- 158 413	- 12 400	438	1 188	1 449	113	- 167 626
Subventions d'investissement	2 845 088	118 173	- 717	0	- 2	1 712	2 964 254
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>- 3 862 595</b>	<b>- 314 719</b>	<b>62 025</b>	<b>51</b>	<b>7 915</b>	<b>109 419</b>	<b>- 3 997 904</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5 758 891</b>	<b>- 26 159</b>	<b>2 846</b>	<b>469</b>	<b>- 6 294</b>	<b>44 384</b>	<b>5 774 137</b>

Le montant des immobilisations en cours se compose principalement des projets liés au nouveau matériel roulant ferroviaire et au renouvellement des trains, aux prolongements de lignes de métro et de tramway.

### 3.10 CONTRATS DE CONCESSION

Les contrats de concession entrent dans le champ d'application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services dès lors que les biens en concession sont contrôlés par le concédant. Le contrôle de ces biens par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule les services devant être fournis grâce aux biens objets de la concession et détermine à qui et à quel prix ce service doit être rendu;
- le concédant contrôle les biens en concession, c'est-à-dire qu'il détient le droit de reprendre ces biens en fin de contrat.

Le groupe RATP considère que les contrats d'exploitation de lignes de l'Epic RATP, dont le contrat conclu avec le Stif pour la période 2016-2020, et certains contrats des filiales Transport de RATP Dev entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12. À ce titre, les biens mis en concession ne peuvent être inscrits au bilan du Groupe en tant qu'immobilisations corporelles.

Dans le cadre du contrat Stif 2016-2020, les contributions versées par le Stif à la RATP sont constituées notamment d'une contribution « C2 » dédiée au financement des investissements et correspondant à la rémunération des capitaux engagés, dont la couverture des frais financiers et des charges nettes d'amortissements. Ce mécanisme de financement confère à la RATP une créance financière correspondant à la valeur nette comptable nette de subventions des biens de retour à la date d'arrêté des comptes, et au remboursement attendu des dotations aux amortissements des biens de reprise jusqu'au terme du contrat Stif en vigueur. La part de contribution qui couvre le périmètre des biens de retour et des biens de reprise est dédiée à la rémunération et au remboursement de la créance financière.

Le recouvrement de la créance financière relative aux biens de retour est assuré via le versement de la part de contribution « C2 » couvrant les dotations aux amortissements et le règlement de la valeur nette comptable à la date de fin de droits d'exploitation, tels que ces amortissements et cette valeur nette comptable sont suivis dans les comptes annuels. Le modèle de l'actif financier est appliqué aux biens de retour dans la mesure où la RATP bénéficie de la part du Stif d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie jusqu'à la fin de la période de concession, indépendamment de la fréquentation des usagers.

En ce qui concerne les biens de reprise, la créance comptabilisée en actif financier correspond au remboursement des dotations aux amortissements telles que constatées dans les comptes annuels jusqu'en 2020, soit le terme du contrat conclu avec le Stif durant lequel la RATP bénéficie de la part du Stif d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie pour la période 2016-2020. La quote-part de valeur nette comptable résiduelle des biens de reprise, non constatée en créance en application d'IFRIC 12, est comptabilisée en actifs incorporels.

La part à moins d'un an de la créance financière est comptabilisée en « actifs financiers en concession courants », la part supérieure à un an est comptabilisée en « actifs financiers en concession non courants ».

En application d'IAS 39, les créances relatives aux actifs financiers en concession sont évaluées au coût amorti et sont dépréciées si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés.

La rémunération de cet actif financier est incluse dans le chiffre d'affaires.

Conformément à IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les acquisitions de biens de retour sont traitées sur la période comme des

opérations d'achats comptabilisées en achats consommés et concomitamment des ventes au concédant comptabilisées en produits des activités ordinaires.

Au niveau des filiales, la créance comptabilisée en actif financier correspond au remboursement des dotations aux amortissements telles que constatées dans les comptes semestriels jusqu'au terme des contrats en vigueur. Durant cette période, le groupe RATP bénéficie de la part de l'autorité organisatrice d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie. Au terme du contrat, l'autorité organisatrice bénéficie d'une option de reprise des biens en concession. Par conséquent, la valeur nette comptable résiduelle des biens au terme des contrats en vigueur est comptabilisée en actifs incorporels.

La valeur comptable des actifs financiers en concession au 30 juin 2017 est la suivante :

	30/06/2017	31/12/2016
Montant brut	3 856 112	3 899 597
Perte de valeur	0	0
<b>ACTIFS FINANCIERS EN CONCESSION – NON COURANTS</b>	<b>3 856 112</b>	<b>3 899 597</b>
Montant brut	288 381	277 861
Perte de valeur	0	0
<b>ACTIFS FINANCIERS EN CONCESSION – COURANTS</b>	<b>288 381</b>	<b>277 861</b>

### 3.11 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les actifs à tester sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs comprenant l'actif à évaluer dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT définies au niveau de l'Epic RATP correspondent aux activités de gestionnaire d'infrastructure (GI) et d'opérateur de transport (OT) résultant de la séparation comptable des activités depuis l'exercice 2012.

Les autres UGT sont définies en fonction de l'activité et de la zone géographique, notamment les principales zones suivantes : France/Suisse, Italie, États-Unis, Royaume-Uni, Asie et *Sightseeing*.

Un test de dépréciation est effectué :

- chaque année pour toutes les UGT comprenant des *goodwill* ou des actifs incorporels à durée de vie indéfinie;
- dès lors qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Pour ces tests, la valeur nette comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. Celle-ci est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsqu'il apparaît une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée en résultat opérationnel. Les pertes de valeur sur *goodwill* sont irréversibles.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée selon un taux approprié à la nature de l'activité.

Aucun indice de perte de valeur, susceptible de conduire à la mise en œuvre d'un test de dépréciation, n'a été identifié au cours du semestre.

## 3.12 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

### 3.12.1 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Sociétés du Groupe	30/06/2017				31/12/2016			
	% de contrôle	Titres mis en équivalence	Dont quote-part du résultat net	Dont quote-part des autres éléments du résultat global	% de contrôle	Titres mis en équivalence	Dont quote-part du résultat net	Dont quote-part des autres éléments du résultat global
Groupe Systra	41,92	97 985	- 3 127	- 1 708	41,92	104 527	4 744	99
Autres entreprises associées		10 238	525	- 22		7 573	759	- 31
Coentreprises		29 392	1 745	- 1 689		27 426	2 028	677
<b>TOTAL</b>		<b>137 615</b>	<b>- 857</b>	<b>- 3 419</b>		<b>139 526</b>	<b>7 531</b>	<b>745</b>

### 3.12.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2017	31/12/2016
Dépôts <i>lease</i> (part à plus d'un an)	187 253	278 165
Dépôts en juste valeur	104 011	138 042
Prêts CIL	31 842	31 129
Prêts et autres créances	15 799	15 945
Provisions sur autres actifs financiers	- 114	- 127
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>338 791</b>	<b>463 154</b>

	30/06/2017	31/12/2016
Dividendes à recevoir	2 650	4
Prêts CIL	5 041	4 950
Dépôts <i>lease</i> (part à moins d'un an)	95 015	50 075
Autres prêts, dépôts et cautionnements	623	569
Cash collatéral lié aux opérations de <i>lease</i>	295 700	342 200
Autres placements – courant	117 341	42 167
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>516 370</b>	<b>439 965</b>

Les dépôts *lease* concernent des contrats terminés et sont adossés aux emprunts liés aux terminaisons de *lease* (*swaps* de flux) figurant en dettes financières (note 3.18). Le cash collatéral correspond à des sommes versées en garantie de ces emprunts.

### 3.13 CRÉANCES D'EXPLOITATION

	30/06/2017	31/12/2016
Créances clients	342 689	283 957
Dépréciation des créances clients	- 11 389	- 8 701
<b>Créances clients</b>	<b>331 300</b>	<b>275 256</b>
Paievements versé d'avance	11 660	4 193
Charges constatées d'avance	58 670	50 631
Créances sur l'État et autres collectivités	256 634	253 024
Subventions d'investissement à recevoir	327 794	335 964
Créances diverses	198 549	125 539
Créances d'impôt sur le résultat	115 938	76 362
Dépréciation des autres débiteurs	- 6 551	- 8 619
<b>Autres débiteurs</b>	<b>962 695</b>	<b>837 094</b>
<b>TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>1 293 995</b>	<b>1 112 351</b>

	30/06/2017	31/12/2016
Dépréciation des créances clients en début d'exercice	- 8 701	- 8 613
Dotations de l'exercice	- 1 615	- 2 538
Reprises de l'exercice non utilisées	- 1 588	1 158
Reprises de l'exercice utilisées	515	1 291
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>- 11 389</b>	<b>- 8 701</b>

L'échéance des créances nettes « Clients et autres débiteurs » est intégralement à moins d'un an.

### 3.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	1 137 954	619 420
Disponibilités	299 972	400 993
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 927</b>	<b>1 020 413</b>

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

	30/06/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie (bilan)	1 437 927	1 020 413
Concours bancaires courants	- 68 532	- 158 596
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 369 395</b>	<b>861 817</b>

### 3.15 PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour avantages au personnel comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

	30/06/2017	31/12/2016
Provision pour indemnités de départ à la retraite	302 775	313 164
Provision pour allocations décès des retraités	39 855	41 526
Provision pour indemnités décès des actifs	16 732	16 270
Provision pour cessation anticipée d'activité	3 018	3 253
Provision pour rentes maladies professionnelles et accidents du travail des retraités	288 968	296 446
Provision pour pensions (filiales étrangères)	22 713	27 655
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>674 061</b>	<b>698 314</b>
Provision pour cessation progressive d'activité	386	1 031
Provision pour médailles du travail	28 359	24 384
Provision pour maladies longue durée	2 328	5 432
Provision pour chômage	7 500	11 577
Provision pour rentes maladies professionnelles et accidents du travail des actifs	22 390	20 493
Autres provisions pour avantages à long terme	3 500	866
<b>Total avantages à long terme</b>	<b>64 463</b>	<b>63 784</b>
<b>TOTAL</b>	<b>738 524</b>	<b>762 098</b>

Les avantages sont évalués au 30 juin 2017 avec un taux d'actualisation de 1,75%, contre 1,5% au 31 décembre 2016.

Une baisse (respectivement une hausse) du taux d'actualisation de 25 points de base aurait un impact à la hausse (respectivement à la baisse) sur les avantages postérieurs à l'emploi de 23 millions d'euros, en contrepartie d'une diminution (respectivement d'une augmentation) des réserves du même montant.

### 3.16 AUTRES PROVISIONS

	31/12/2016	Dotations	Provision utilisée	Provision non utilisée	Reclassements, variations de périmètre et taux de change	30/06/2017
<b>Provisions non courantes</b>	<b>160 424</b>	<b>9 640</b>	<b>- 5 683</b>	<b>- 3 537</b>	<b>- 18 568</b>	<b>142 276</b>
Démantèlement	66 799	0	- 653	0	461	66 607
Litiges	12 499	908	- 960	- 387	- 28	12 032
Autres charges	24 034	1 055	- 719	0	875	25 246
Autres risques	57 092	7 677	- 3 351	- 3 150	- 19 876	38 392
<b>Provisions courantes</b>	<b>74 434</b>	<b>16 763</b>	<b>- 7 712</b>	<b>- 6 820</b>	<b>19 330</b>	<b>95 995</b>
Démantèlement	0	0	0	0	0	0
Litiges	27 116	2 196	- 888	- 773	- 218	27 432
Autres charges	10 152	1 714	- 1 181	0	- 258	10 427
Autres risques	37 166	12 853	- 5 643	- 6 046	19 805	58 135
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>234 858</b>	<b>26 403</b>	<b>- 13 395</b>	<b>- 10 357</b>	<b>761</b>	<b>238 271</b>

  

	30/06/2017	31/12/2016
Dotations et reprises aux provisions	- 3 757	- 9 759

### 3.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	30/06/2017					
	Actif non courant	Actif courant	Total actif	Passif non courant	Passif courant	Total passif
<i>Cash flow hedge</i>	132 205	149 084	281 289	9 729	14 569	24 298
Dérivés à la juste valeur sur option	13 393	0	13 393	40 960	23 254	64 214
<i>Non hedge</i>	0	6 480	6 480	0	2 060	2 060
<b>TOTAL</b>	<b>145 598</b>	<b>155 564</b>	<b>301 162</b>	<b>50 689</b>	<b>39 883</b>	<b>90 572</b>

	31/12/2016					
	Actif non courant	Actif courant	Total actif	Passif non courant	Passif courant	Total passif
<i>Cash flow hedge</i>	144 107	152 882	296 989	11 253	6 081	17 334
Dérivés à la juste valeur sur option	0	18 642	18 642	40 986	35	41 021
<i>Non hedge</i>	0	2 216	2 216	0	602	602
<b>TOTAL</b>	<b>144 107</b>	<b>173 740</b>	<b>317 847</b>	<b>52 239</b>	<b>6 718</b>	<b>58 957</b>

### 3.18 DETTES FINANCIÈRES

#### 3.18.1 DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES

	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	4 606 442	4 764 436
Emprunts auprès de la région Île-de-France	179 274	179 458
Emprunts liés aux terminaisons de <i>lease</i>	187 254	278 166
Emprunts auprès des établissements de crédit	130 304	135 059
Emprunts liés aux contrats de location-financement	31 793	33 801
Dépôts et cautionnements (reçus)	5 870	5 788
Autres emprunts et dettes	4 553	5 618
<b>Total dettes financières – non courant</b>	<b>5 145 490</b>	<b>5 402 326</b>
Emprunts obligataires	1 061 366	419 042
Emprunts auprès de la région Île-de-France	20 662	20 478
Emprunts plan d'épargne entreprise	307 156	325 330
Emprunts liés aux terminaisons de <i>lease</i>	95 015	50 075
Emprunts auprès des établissements de crédit	56 026	51 222
Emprunts liés aux contrats de location-financement	4 311	4 774
Dépôts et cautionnements (reçus)	163 900	189 300
Billets de trésorerie	1 122 531	992 117
Autres emprunts et dettes	261	23
Concours bancaires	68 531	158 596
Intérêts courus non échus (ICNE)	78 751	68 107
<b>Total dettes financières – courant</b>	<b>2 978 510</b>	<b>2 279 064</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 124 000</b>	<b>7 681 390</b>

Dans le cadre de son programme EMTN, la RATP a émis un nouvel emprunt *Green bonds* au nominal de 500 millions d'euros en juin 2017, avec une échéance en mai 2025 et un taux d'intérêt de 0,875 %.

### 3.18.2 CALCUL DE L'ENDETTEMENT NET

Le Groupe définit communément sa dette comme le total des encours de dettes financières sous déduction d'une part des intérêts courus non échus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des actifs financiers relatifs aux opérations de *lease* (dépôts, cautionnements et cash collatéral) et de la juste valeur des instruments dérivés de couverture de change sur les emprunts obligataires et les dépôts de *lease*. La dette relative aux contrats de crédit-bail finançant les tramways T3, T5, T6, T7 et T8, est compensée dans le calcul de l'endettement net avec la créance d'un montant équivalent envers le Stif et n'apparaît donc pas dans le détail ci-dessous.

	30/06/2017	31/12/2016
Dettes financières	8 124 000	7 681 390
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 264 228	- 289 690
Instruments dérivés à la juste valeur sur option	23 253	- 18 608
Intérêts courus non échus	- 78 751	- 68 107
Avance prêts CIL	- 32 638	- 32 638
Dépôts et cautionnements <sup>(1)</sup>	- 282 269	- 328 241
Autres actifs financiers liés aux opérations de <i>lease</i>	- 76 444	- 97 055
Placements à court terme	- 117 341	- 42 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1 437 927	- 1 020 413
Autres <sup>(2)</sup>	- 296 505	- 345 394
<b>ENDETTEMENT NET GROUPE</b>	<b>5 561 152</b>	<b>5 439 077</b>

(1) Ces dépôts ont des termes parfaitement symétriques aux emprunts liés aux terminaisons de *lease*, ils viennent en déduction du calcul de l'endettement net.

(2) Dont sommes versées en garantie des *swaps* de flux (dépôt en collatéral) pour 295 millions d'euros au 30 juin 2017.

### 3.18.3 VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	31/12/2016	Flux de financement	Flux de trésorerie	Flux d'investissement	Effet de change	Juste valeur	Autres	30/06/2017
Dettes financières – non courant	5 402 326	502 076		- 45 161	- 6 561	- 12 877	- 694 313	5 145 490
Dettes financières – courant	2 279 064	135 182	- 90 080		- 2 405	- 40 330	697 079	2 978 510
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>7 681 390</b>	<b>637 258</b>	<b>- 90 080</b>	<b>- 45 161</b>	<b>- 8 966</b>	<b>- 53 207</b>	<b>2 766</b>	<b>8 124 000</b>

## 3.19 DETTES D'EXPLOITATION

	30/06/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	283 567	316 892
Dettes sur immobilisations	273 323	448 088
Dettes fiscales et sociales	781 778	730 855
Dettes diverses d'exploitation	26 643	28 793
Produits constatés d'avance	108 186	70 690
Autres dettes diverses	582 536	571 411
Dettes d'impôt sur le résultat	12 555	1 296
<b>TOTAL</b>	<b>2 068 588</b>	<b>2 168 023</b>

L'échéance des dettes fournisseurs est intégralement à moins d'un an.

## 3.20 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### 3.20.1 CLASSIFICATION HIÉRARCHIQUE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

30/06/2017	Valeur comptable au bilan	Niveau hiérarchique de juste valeur			
		Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Évaluation des actifs à la juste valeur</b>					
Actifs financiers disponibles à la vente	37 665	37 665	0	0	37 665
Instruments financiers dérivés	301 162	301 162	0	301 162	0
Actifs financiers en concession	4 144 493	4 144 493	0	4 144 493	0
Autres actifs financiers	855 161	1 442 592	413 041	1 029 551	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 437 917	1 437 917	930 056	507 860	0
Actifs détenus en vue de la vente	0	0			
<b>Évaluation des passifs à la juste valeur</b>					
Dettes financières	8 124 000	8 601 730	6 236 787	2 364 943	0
Instruments financiers dérivés	90 572	90 572	0	90 572	0

31/12/2016	Valeur comptable au bilan	Niveau hiérarchique de juste valeur			
		Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Évaluation des actifs à la juste valeur</b>					
Actifs financiers disponibles à la vente	35 399	35 399	0	0	35 399
Instruments financiers dérivés	317 847	317 847	0	317 847	0
Actifs financiers en concession	4 177 458	4 177 458	0	4 177 458	0
Autres actifs financiers	903 120	930 937	384 367	546 570	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 020 413	1 020 413	646 730	373 683	0
Actifs détenus en vue de la vente	0	0			
<b>Évaluation des passifs à la juste valeur</b>					
Dettes financières	7 681 390	8 409 789	5 871 216	2 538 573	0
Instruments financiers dérivés	58 958	58 958	0	58 958	0

### 3.20.2 TRANSFERTS DE NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE JUSTE VALEUR

Au cours du semestre, il n'y a pas eu de transferts de juste valeur effectués entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transferts vers ou depuis le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. L'évolution du poste « Actifs financiers disponibles à la vente » au cours du semestre n'est pas impactée par des variations de juste valeur.

### 3.21 GARANTIES

De 1997 à 2002, la RATP a réalisé des opérations de *leasehold*. Dans ce cadre, la RATP a concédé à des investisseurs américains la propriété économique des biens par le biais d'un droit de jouissance des matériels, ce qui leur permet de les amortir et d'en retirer un gain financier grâce à un mécanisme de différé d'imposition. Ce gain financier est partagé entre l'investisseur et la RATP.

Une opération de *leasehold* est composée d'une location principale consentie par la RATP et d'une sous-location destinée à lui faire conserver néanmoins la jouissance du bien. Économiquement et comptablement, il n'y a pas de cession, la RATP conservant les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des équipements. La RATP dispose d'une option appelée « *early buy out* » (EBO) en sa faveur, au terme d'une période plus courte que la durée totale de l'opération, lui permettant d'interrompre le montage en rachetant la part restante du contrat de location. Le montage intègre des dépôts mis en place pour garantir le paiement de cette option.

Les différents contrats qui composent chaque opération sont analysés comme constituant une opération unique au regard de l'interprétation SIC 27 et sont comptabilisés comme tels. Les actifs (dont les dépôts) et passifs liés à ces contrats, générateurs de flux qui se compensent exactement, ont fait l'objet d'une compensation au bilan et au compte de résultat, laissant apparaître en lecture directe un solde qui correspond au profit global de chaque opération, la *net present value* (NPV). Ce profit est encaissé au moment de la signature des contrats et comptabilisé en produits à étaler, puis constaté linéairement en résultat financier sur la durée du contrat. Le montant brut des actifs comptabilisés est de 569,9 millions d'euros et celui des passifs de 574,3 millions d'euros. Ces montants sont compensés à hauteur de 569,9 millions d'euros, de sorte que le solde net qui en résulte est de 4,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2017, il reste huit contrats avec deux investisseurs : BOA et State Street.

Les risques supportés par la RATP se limitent à ceux liés à la propriété du matériel, à la législation française, et aux risques de contrepartie sur les dépôts. La gestion du risque de contrepartie se fait :

- soit par des accords de *defeasance*, qui assurent le droit de compensation entre les dépôts et les dettes correspondantes. Le montant des dépôts correspondants est de 85,3 millions d'euros au 30 juin 2017 ;
- soit par des contrats de collatéralisation qui imposent en cas de dégradation du *rating* en dessous d'un certain seuil la substitution des dépôts par des bons du Trésor américain. Le solde des dépôts correspondant est de 42,2 millions d'euros au 30 juin 2017 ;
- soit directement auprès du Trésor américain : le solde de ces dépôts est de 81,1 millions d'euros au 30 juin 2017.

Par ailleurs, des dépôts en dollars américains, qui subsistent à l'issue de terminaisons anticipées de montages entre 2007 et 2009, ne font

plus l'objet de compensation et sont donc comptabilisés au bilan en « Autres actifs financiers » (cf. note 3.12.2).

## 3.22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 3.22.1 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les commandes d'investissements contractées au 30 juin 2017 mais non enregistrées dans les comptes s'élèvent à 6 170 millions d'euros en valeur brute hors quote-part subventionnée contre 4 937 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le financement de ces investissements est principalement assuré par des subventions versées selon l'avancement des projets et par les modalités de rémunération contractuelle conclues avec le Stif.

### 3.22.2 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

#### Fiscalité sur les contributions forfaitaires du Stif

La RATP a sollicité le 19 mai 2009 auprès de la Direction de la législation fiscale (DLF) une demande d'analyse du régime de TVA des contributions versées par le Stif. Le dossier est resté sans réponse.

À compter de 2010, la RATP a facturé le Stif sans TVA, conformément à l'analyse exposée à la DLF, et a inclus dans son contrat avec le Stif des dispositions lui transférant *in fine* les conséquences d'une remise en cause de la position *in fine* retenue par l'administration fiscale.

En 2015, la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) a diligenté un contrôle fiscal de la RATP portant sur les exercices 2012 à 2014. L'administration fiscale a adressé le 5 juillet 2016 à la RATP une proposition de notification définitive au titre de la taxe sur les salaires des exercices 2012 à 2014 pour un montant total de 188,2 millions d'euros dont 18,6 millions d'euros d'intérêts de retard.

Au 31 décembre 2016, la RATP contestait la prise de position de l'administration et considérait, quelle que soit l'issue de ce dossier, que les conséquences du contrôle fiscal en matière de TVA et de taxe sur les salaires seraient neutres sur les résultats présentés compte tenu du cadre contractuel existant avec le Stif.

L'instruction du recours de la RATP a conduit à la clôture du contrôle en avril 2017 sans redressement sur ces impôts.

#### Aides d'État versées par la Région Île-de-France

En 2013, la Région Île-de-France a été condamnée par le tribunal administratif de Paris à procéder à la récupération de subventions d'investissement versées aux opérateurs de transport public pour financer l'acquisition d'autobus et d'autocars. Ces subventions ont été qualifiées d'aides d'État illégales par la juridiction administrative, motif pris de leur absence de notification à la Commission européenne. Le Groupe, pour les filiales de RATP Dev, a été informé de cette condamnation par un courrier du président du conseil régional d'Île-de-France du 24 mars 2014, dans lequel il est mentionné un montant estimatif de subventionnement de 21,7 millions d'euros (hors intérêts moratoires) qui aurait été attribué aux filiales du Groupe.

Ce dossier fait l'objet de deux procédures ouvertes, l'une devant le juge national, et l'autre devant la Commission européenne, dans le cadre desquelles le Groupe a produit ses observations.

Le 27 novembre 2015, un jugement de la cour administrative d'appel de Paris avait confirmé l'obligation pour la Région Île-de-France de récupérer les aides illicites, mais avait assorti l'obligation envers la Région de tempéraments importants. Le montant des sommes à récupérer par la Région Île-de-France doit ainsi tenir compte de la nature des investissements subventionnés et du type d'activité de transport ayant été exercée. Cette précision devrait notamment conduire à exclure des sommes à rembourser les subventions versées pour le financement des autobus dont le réemploi sur des services non subventionnés peut être écarté, et donc réduire l'assiette précédemment chiffrée.

La Commission européenne, dans sa décision SA.26763 2014/C rendue le 2 février 2017, confirme la qualification d'aides d'État du système de subventionnement mis en place aussi bien par la Région (procédure nationale en cours) que par le Stif (pour la période postérieure) en reconnaissant dans le même temps que ces aides sont compatibles avec le traité. La Commission relève le caractère illégal de ces aides du fait de l'absence de notification préalable, ce qui

### 3.23 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La RATP, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, est intégralement détenue par l'État français. Par conséquent, elle est liée, au sens d'IAS 24, avec la totalité des entreprises

expose leur bénéficiaire à devoir rembourser les intérêts bancaires correspondants pour la période d'octroi des aides, soit un peu plus de 4 millions d'euros, sur la base de l'assiette initialement citée.

Le 16 mai 2017, les principaux opérateurs réunis au sein de l'association Optile, dont RATP Dev, ont déposé auprès du Tribunal de l'Union européenne un recours en annulation partielle contre la décision précitée sur la qualification du régime d'aides et sur la période visée. La Région a également introduit un recours en ce qu'elle déclare que le dispositif constituait un régime illégalement mis à exécution.

En tout état de cause, si le remboursement des subventions d'investissements perçues par les filiales du Groupe devait devenir effectif, il devra alors être compensé par les autorités organisatrices, en particulier le Stif en tant que bénéficiaire *in fine* de ces aides publiques versées à l'origine par la Région Île-de-France. Par conséquent, le Groupe considère qu'à ce stade l'obligation qui pourrait lui incomber est éventuelle et que la sortie de ressources qui pourrait en découler est incertaine.

contrôlées par l'État français. Le Groupe présente des informations sur les principales transactions non courantes conclues avec l'État et les collectivités publiques, bien que celles-ci soient des entités publiques.

### TRANSACTIONS AVEC L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

	30/06/2017	30/06/2016
Ressources du contrat Stif	1 042 671	1 090 248
Ressources des communes pour le maintien de dessertes déficitaires	9 069	8 894
Subventions d'investissement appelées sur l'exercice (État, Stif, RIF et autres)	308 365	296 969
Créances sur l'État et les collectivités	503 167	346 010
Créances sur le Stif	152 721	93 250
Dettes envers l'État et les collectivités	121 168	179 300
Dettes envers le Stif	10 680	10 140
Dettes financières envers la Région Île-de-France	228 064	249 057

Les autres transactions avec des parties liées (dont celles réalisées avec les entreprises du secteur public) sont des transactions courantes réalisées à des conditions normales de marché.

### 3.24 INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, les secteurs présentés sont les suivants :

- le secteur « Gestionnaire d'infrastructure » (GI) métro et RER de l'Epic RATP : cette activité correspond à la mission de gestionnaire d'infrastructure de réseaux de transport public urbain de voyageurs fixée par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 ;
- le secteur « Opérateur de transport » (OT), correspondant aux activités d'exploitation de services de transport de voyageurs du Groupe, exercées par la RATP en Île-de-France, et par ses filiales en France et à l'étranger. Les fonctions support de la maison mère sont intégrées dans le périmètre de cette activité, y compris pour le support apporté au gestionnaire d'infrastructures qui fait, par conséquent, l'objet de conventions de cessions internes.

Ces deux secteurs d'activité correspondent aux secteurs revus régulièrement par le principal directeur opérationnel dans le cadre du *reporting* interne afin de permettre l'allocation des ressources entre les différents secteurs et d'évaluer la performance en cohérence avec le suivi du contrat Stif pour l'activité de la RATP.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque secteur sont celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Pour l'établissement des informations sectorielles, le principe directeur est celui de l'affectation directe des différents postes ou flux. Lorsque cela n'est pas possible, au motif que ces postes ou flux seraient gérés par l'une ou l'autre des deux activités et, à ce titre, lui seraient comptablement imputés à l'origine, des conventions de cessions internes entre les deux établissements ont été mises en place conformément à l'usage refacturable à l'autre activité. De telles conventions cadrent notamment le périmètre de la cession, les principes de sa valorisation et de sa facturation.

Au niveau du bilan, les actifs immobilisés corporels et incorporels sont imputés directement conformément aux périmètres définis pour chacune des deux activités. Les subventions d'investissements ont suivi l'affectation de l'actif auquel elles sont rattachées.

## INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Au 30 juin 2017

	Gestionnaire d'infrastructure	Transport	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	1 984	2 825 305		2 827 290
Chiffre d'affaires intersecteur	432 073	137 244	– 569 318	0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>434 058</b>	<b>2 962 550</b>	<b>– 569 318</b>	<b>2 827 290</b>
EBITDA	250 363	184 007		434 370
Résultat opérationnel	141 116	102 574		243 690
Dotations aux amortissements	– 108 338	– 80 222		– 188 560

### Au 30 juin 2016

	Gestionnaire d'infrastructure	Transport	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	1 957	2 794 763		2 796 719
Chiffre d'affaires intersecteur	442 080	121 907	– 563 987	0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>444 037</b>	<b>2 916 670</b>	<b>– 563 987</b>	<b>2 796 719</b>
EBITDA	269 389	155 884		425 273
Résultat opérationnel	161 557	85 294		246 851
Dotations aux amortissements	– 108 464	– 61 879		– 170 342

## INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS RELATIVES AU BILAN

Les principaux indicateurs sectoriels relatifs au bilan présentés par le groupe RATP sont les suivants :

### Au 30 juin 2017

	Gestionnaire d'infrastructure	Transport	Total
<b>Bilan</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	4 569 858	1 909 452	6 479 310
Subventions d'investissement	2 381 741	3 886 846	6 268 587
Investissements corporels et incorporels	76 705	430 097	506 802
Acquisition de biens mis en concession		109 038	109 038
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 979 526</b>	<b>10 938 231</b>	<b>15 917 757</b>

### Au 31 décembre 2016

	Gestionnaire d'infrastructures	Transport	Total
<b>Bilan</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	4 516 700	1 958 234	6 474 934
Subventions d'investissement	2 349 757	3 732 159	6 081 916
Investissements corporels et incorporels	314 854	926 090	1 240 944
Acquisition de biens mis en concession		610 105	610 105
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 973 254</b>	<b>10 459 647</b>	<b>15 432 901</b>

### 3.25 SOCIÉTÉS DU GROUPE

	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	Commentaires
<b>Pôle Transport</b>					
RATP	France	100,00	100,00	IG	Entité mère
AlpBus Fournier	France	100,00	100,00	IG	
Autocars du Cambrésis	France	96,17	96,17	IG	
Autocars Finand	France	100,00	100,00	IG	
Autocars Finand Parmentier	France	100,00	100,00	IG	
Autoline Toscane	Italie	100,00	100,00	IG	
Aventour	France	100,00	100,00	IG	
Bath Bus Company	Angleterre	100,00	100,00	IG	
Bombela Operating Company	Afrique du Sud	51,00	51,00	IG	
Bournemouth Transport	Angleterre	90,00	90,00	IG	
Cambrésis Bus	France	96,17	96,17	IG	
Cars Dunois	France	100,00	100,00	IG	
Cars Perrier	France	100,00	100,00	IG	
Cars Saint Martin	France	88,75	88,75	IG	
Casa Tram	Maroc	100,00	100,00	IG	
Céobus	France	100,00	100,00	IG	
Champagne Mobilités	France	100,00	100,00	IG	
Chemin de Fer Cambrésis	France	96,17	96,17	IG	
Cité Bleue	France	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
CSR	France	100,00	100,00	IG	
CTB	France	100,00	100,00	IG	
CTCM	France	100,00	100,00	IG	
CTGMVA	France	100,00	100,00	IG	
CTLB	France	100,00	100,00	IG	
CTPC	France	100,00	100,00	IG	
CTPL	France	90,00	90,00	IG	
CTVH	France	100,00	100,00	IG	
CTVMI	France	100,00	100,00	IG	
CTY	France	100,00	100,00	IG	
DL Entreprises	France	100,00	100,00	IG	
Dunois Voyages	France	100,00	100,00	IG	
El Djazair	Algérie	100,00	100,00	IG	
EM Services	France	90,00	90,00	IG	
EMS Rennes	France	90,00	90,00	IG	
Escapade	France	54,60	54,60	IG	
FlexCité	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité 77	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité 91	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité 92	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité 93	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité 94	France	97,00	97,00	IG	
FlexCité 95	France	85,60	85,60	IG	

	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	Commentaires
<b>Pôle Transport</b>					
FlexCité 95 TSE	France	85,60	85,60	IG	
FlexCité TAD	France	100,00	100,00	IG	
Fullington Auto Bus Company	États-Unis	75,50	75,50	IG	
Gem'Bus	France	100,00	100,00	IG	
Gest SpA	Italie	100,00	100,00	IG	
H.R. Richmond Ltd	Angleterre	100,00	100,00	IG	
HelvéCie SA	Suisse	100,00	100,00	IG	
Hong Kong Tramway	Hong Kong	50,50	50,50	IG	
Hong Kong Tramway Engineering	Hong Kong	50,00	50,00	MEE	
Ixxi	France	100,00	100,00	IG	
Ixxi Techside	France	100,00	100,00	IG	
Jacquemard et Cie	France	100,00	100,00	IG	
La Ferroviaria Italiana (LFI)	Italie	11,71	11,71	MEE	
Latium Cilia	Italie	51,00	51,00	IG	
Lebas Laridant	France	100,00	100,00	IG	
Les Cars Charlot	France	100,00	100,00	IG	
London United Busways	Angleterre	100,00	100,00	IG	
London Sovereign	Angleterre	100,00	100,00	IG	
Matem	France	51,00	51,00	IG	
Mc Donald Transit Associates	États-Unis	83,41	83,41	IG	
Metrolab	France	50,00	50,00	Autre	Activité conjointe. Intégrée en quote-part ligne à ligne
MétroLink	Angleterre	100,00	100,00	IG	
Mobicité	France	100,00	100,00	IG	
Moulins Mobilité	France	100,00	100,00	IG	
Mumbai	Inde	31,50	31,50	MEE	
Nanjing Anqing	Chine	16,27	16,27	MEE	
Nanjing Huabei	Chine	11,47	11,47	MEE	
Nanjing JV	Chine	22,05	22,05	MEE	
Navocap	France	100,00	100,00	IG	
Odulys	France	35,00	35,00	MEE	
Orlyval Service (OVS)	France	99,00	99,00	IG	
Public Transportation Company	Arabie saoudite	20,00	20,00	MEE	
RATP Capital Innovation	France	100,00	100,00	IG	Création en juin 2017
RATP Dev France Investissement	France	100,00	100,00	IG	
RATP Dev France Services	France	100,00	100,00	IG	
RATP Dev Genova	Italie	100,00	100,00	IG	
RATP Dev Italia	Italie	100,00	100,00	IG	
RATP Dev Manille	Philippines	99,99	99,99	IG	
RATP Dev Middle East	Émirats arabes unis	100,00	100,00	IG	
RATP Dev Saudi Arabia	Arabie saoudite	100,00	100,00	IG	
RATP Dev Suisse	Suisse	100,00	100,00	IG	

	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	Commentaires
<b>Pôle Transport</b>					
RATP Dev Suisse TP	Suisse	100,00	100,00	IG	
RATP Dev UK	Angleterre	100,00	100,00	IG	
RATP Dev USA LLC	États-Unis	100,00	100,00	IG	
RATP Développement	France	100,00	100,00	IG	
RATP do Brazil	Bésil	100,00	100,00	IG	
RATP International	France	100,00	100,00	IG	
RDGS	Angleterre	100,00	100,00	IG	
RDMT – DC	États-Unis	96,68	96,68	IG	
RDMT – Tucson	États-Unis	96,68	96,68	IG	
RDK SAS	France	50,00	50,00	MEE	
RDK LLC (Educational City)	Qatar	50,00	50,00	MEE	
RDSL – Urban NY	États-Unis	100,00	100,00	IG	
SCI Foncière RD	France	100,00	100,00	IG	
SCI LLI	France	100,00	100,00	IG	
SCI Sofitim	France	50,00	50,00	IG	
Selwyns	Angleterre	100,00	100,00	IG	
Séoul Ligne 9	Corée	36,00	36,00	MEE	
Setim	France	60,00	60,00	IG	Entrée au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Setim Mexico	Mexique	60,40	60,40	IG	Entrée au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Setram	Algérie	49,00	49,00	IG	
Société des Lignes Touristiques	France	100,00	100,00	IG	
Société des Transports Interurbains Allier	France	100,00	100,00	IG	
Société des Transports Interurbains Centre	France	100,00	100,00	IG	
Société des Transports Interurbains Haute-Savoie	France	100,00	100,00	IG	
Société des Transports Urbains de Bourges	France	100,00	100,00	IG	
Société des Transports Urbains Vierzon	France	100,00	100,00	IG	
Société d'exploitation des lignes touristiques	France	100,00	100,00	IG	
SQY BUS	France	89,52	89,52	IG	
STD de la Marne	France	100,00	100,00	IG	
STILE	France	100,00	100,00	IG	
STIN	France	100,00	100,00	IG	
STIVIMMO	France	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
STIVO	France	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
STS	France	51,00	51,00	IG	
TFT SpA	Italie	11,71	11,71	MEE	
TIMBUS	France	50,02	50,02	IG	
TOT The Original Sight Tour Limited	Angleterre	100,00	100,00	IG	
TP2A	France	51,00	51,00	IG	
Tram di Firenze	Italie	24,90	24,90	MEE	

	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	Commentaires
<b>Pôle Transport</b>					
Transport Finand	France	100,00	100,00	IG	
TVM	France	100,00	100,00	IG	
Veolia Transport RATP Asia	France	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
Vienne Mobilités	France	90,00	90,00	IG	
Voyages Dupas Lebeda	France	100,00	100,00	IG	
Voyages Taquet	France	100,00	100,00	IG	
VT Korea	Corée	45,00	45,00	MEE	
VTCL	Chine	45,00	45,00	MEE	
VTR China	Chine	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
VTR Consulting	Chine	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
VTR India	Inde	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
VTR Korea	Corée	50,00	50,00	MEE	Coentreprise
Wizway Solution	France	25,00	25,00	MEE	
<b>Pôle Ingénierie</b>					
Groupe Systra	France	41,92	41,92	MEE	
<b>Pôle Valorisation des espaces</b>					
Naxos	France	100,00	100,00	IG	
Promo Métro	France	100,00	100,00	IG	
SADM	France	100,00	100,00	IG	
SEDP	France	100,00	100,00	IG	
Telcité	France	100,00	100,00	IG	
Telcité NAO	France	100,00	100,00	IG	

IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

### 3.26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

# Rapport des commissaires aux comptes

sur l'information financière semestrielle 2017



## Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Commissaire aux participations de l'État et en application de l'article L. 451-1-2-III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la RATP, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.3.2 et 3.6 de l'annexe qui exposent les principes retenus pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'Epic RATP au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017 compte tenu des précisions apportées par la Direction de la législation fiscale (DLF) au cours du second semestre 2016.

## 2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-la Défense et Courbevoie, le 31 août 2017

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Philippe Arnaud  
Associé

MAZARS  
Lionel Gotlib  
Associé

# Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier semestriel



J'atteste que, à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le directeur financier

**Alain Le Duc**

**GROUPE RATP**

54, quai de la Rapée  
75599 Paris Cedex 12  
[www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)

GROUPE  RATP